#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B1, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Title - Sujet				
Raccord souple de ventilateur				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
W8482-128695/B		2012-0	8-	02
Client Reference No N° de ré W8482-128695	férence du client	•		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HS-630-60966	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/M	IE
hs630.W8482-128695				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fir		Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2012-09-12				Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	E	Buy	er Id - Id de l'acheteur
Kelley, Bonnie		h	1 <u>56</u>	30
Telephone No N° de téléphon	ne	FAX No	<b>o.</b> -	· N° de FAX
(819) 956-3992 ( )		(819) 9	956	5-5227
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•			
Sr	pecified Herein			
Précis	é dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Voir Ici	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)
Signature	Date



Public Works Canada	Public Works and Government Services  Canada  gouvernementaux Canada	Docum	Document No.W8482-128695/B See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions
Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W0100	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN SUPPLY BLDG RECEIPTS OFF.	W010B	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE ACCT PAYABLE SECTION
	D206 HMC DOCKYARD		P.O.BOX 99000 STN FORCES
	HALIFAX		HALIFAX
	Nova Scotia		Nova Scotia
	B3K5X5		B3K5X5
	Canada		Canada
W2B02	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W0103	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	MAIN WAREHOUSE BLDG 66		CFB ESQUIMALT
	COLWOOD		SIN FORCES P.O.BOX 17000
	VICTORIA		VICTORIA
	British Columbia		British Columbia
	V9A7N2		V9A7N2
	Canada		Canada

Document No.W8482-128695/B

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses of Conditions

		,				100110		Voir Partie z pour Ciauses et Conditions	et Conditions
Item		Dest. Code	Code	Ş	U. of I.		FIDE/FIX UIII AII FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
-	RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR	W0100	W010B	10	chaque	↔	XXXXXXXXXXX	Voir Ici	
	INCLUANT LES DESSINS ET LES								
	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX.								
	•								
	QUI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À			•					
	L'ANNEXE A CI-JOINT - CAHIER DES			•					
	CHARGES.								
2	RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR	W0100	W010B	10	chaque	\$	XXXXXXXXXX	Voir Ici	
	INCLUANT LES DESSINS ET LES			•					
	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX.								
	•								
	QUI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À								
	L'ANNEXE A CI-JOINT - CAHIER DES								
	CHARGES.								
3	RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR	W0100	W010B	10	chaque	\$	XXXXXXXXXX	Voir Ici	
	INCLUANT LES DESSINS ET LES			•					
	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX.				•				
	•								
	QUI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À								
	L'ANNEXE A CI-JOINT - CAHIER DES								
	CHARGES.			•					

7	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	et Servi IX Canac	ces Ia			Document No.W8482-128695/B	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	m cle Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	aty até	U. of I. U. de D.	Unit Price/I FOB Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
	RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR		W2B02	W0103	10	chaque	\$	XXXXXXXXXX	Voir Ici	
	INCLUANT LES DESSINS ET LES			•	•					
	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX.				_					
	QUI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À	_								
	L'ANNEXE A CI-JOINT - CAHIER DES	DES								
	CHARGES.				•					
5	RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR		W2B02	W0103	10	chaque	\$	XXXXXXXXX	Voir Ici	
	INCLUANT LES DESSINS ET LES			-	•					
	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX.			-	•					
	•									
	QUI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À			_	•					
	L'ANNEXE A CI-JOINT - CAHIER DES	DES								
	CHARGES.				-					

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	ss et Serv taux Cana	ices da			Document No.W8482-128695/B	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item			Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price/ FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Req.   Del. Offered	Del. Offered
Article	le Description		Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
9	6 RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR	~	W2B02	W0103	10	chaque	\$	XXXXXXXXXX	Voir Ici	
	INCLUANT LES DESSINS ET LES									
	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX.									
	•									
	QUI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À									
	L'ANNEXE A CI-JOINT - CAHIER DES	DES	•							

CHARGES.

W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-128695

### TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demande de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Préparation de la livraison
- 13. Marquage détaillé de l'emballage
- 14. Durée de conservation
- 15. Instructions d'expédition destination et calendrier de livraison
- 16. Documents de sortie distribution

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482--128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

File No. - N° du dossier CC

W8482-128695

hs630W8482-128695

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 17. Exigences en matière d'assurance
- 18. Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions
- 19. Assurance commerciale de responsabilité civile

## Pièces jointes

Annexe A - Cahier des charges

Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)

W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No - No du dossier

hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### Réémission d'une demande de soumission

Cette demande de soumission annule et remplace la demande de soumission numéro W8482-128695/A, datée du 22 février 2012, dont la date de clôture était le 03 avril 2012 à 02:00 pm HAE.

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

Les travaux sont décrits dans la section intitulée « Détails de l'article » et à l'annexe A - Cahier des charges.

#### 2.1 Dessins préliminaires et spécifications des matériaux

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu doit fournir les dessins préliminaires et les spécifications des matériaux à l'autorité technique pour l'acceptation comme suit:

- a) Un (1) dessin pour les articles 1 et 4;
- b) Un (1) dessin pour les articles 2 et 5;
- c) Un (1) dessin pour les articles 3 et 6.

#### 2.2 Dessins et spécifications des matériaux

L'entrepreneur doit fournir les copies papiers et les copies électroniques en format de document portable (PDF) des dessins et spécifications des matériaux acceptés comme suit:

- a) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique en (PDF) pour les articles 1 et 4;
- b) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique en (PDF) pour les articles 2 et 5;
- c) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique en (PDF) pour les articles 3 et 6.

### 2.3 Échantillon de pré-production

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit fournir, à la demande de l'autorité contractante, les échantillons de pré-production à l'autorité technique pour l'acceptation comme suit:

- a) Un (1) échantillon de préproduction pour les articles 1 et 4;
- b) Un (1) échantillon de préproduction pour les articles 2 et 5;
- c) Un (1) échantillon de préproduction pour les articles 3 et 6.

Si un ou des échantillons sont rejetés, le soumissionnaire devra soumettre un deuxième échantillon pour l'acceptation.

W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **3. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à

l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 05.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer: Les soumissions seront valables pendant au moins soixante (60) jours compter de

la date de clôture de la demande de soumissions

**Insérer:** Les soumissions seront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours

civils à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 3. Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept** (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif,

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

réf. du client File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Amd. No. - N° de la modif.

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.ht ml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No - No du dossier

hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### Section II: Soumission financière

#### 1. Prix

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

#### 2. Clauses du guide des CCUA

### 2.1 Fluctuation du taux de change

- 1. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être en monnaie canadienne.
- 2. Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.
- 3. Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, à la taxe sur les produits et services ou à la taxe de vente harmonisée, s'îl y a lieu, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en en monnaie étrangère.
- 4. La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.
- 5. Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482--128695/B

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 File No. - N° du dossier

 W8482-128695
 hs630W8482-128695

- 6. Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.
- 7. S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.
- 8. Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

#### Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

#### 1. Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### 2. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### 2.1 Livraison

#### 2.1.1 Dessins préliminaires et spécifications des matériaux

Bien que la livraison pour les dessins préliminaire soit demandée dans les	s 20 jours civils à partir
de la date d'entrée en vigueur du contrat, la meilleure date de livraison qu	ui peut être offerte est
jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du co	ontrat.
2.1.2 Échantillon de pré-production	
Bien que la livraison des échantillons de pré-production soit demandée d	ans les 30 jours civils à
partir de la date demandé, la meilleure date de livraison qui peut être offe	erte est
semaines/jours civils à partir de la date demandé.	
Si un ou des échantillons de pré-production sont rejetés, la meilleure date	e de livraison qui peut
être offerte pour soumettre un deuxième échantillon est	_ jours civils à partir de

#### 2.1.3 Livraison - les articles 1 à 6

la date de notification du rejet par l'autorité technique.

Bien que la livraison soit demandée dans les 60 jours civils après l'acceptation des dessins préliminaires et spécifications des matériaux, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est comme suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

Article 1 - Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.
Article 2 - Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.
Article 3 -Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.
Article 4 -Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.
Article 5 - Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.
Article 6 -Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.
2.2 Représentants du fournisseur  Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :
Renseignements généraux
Nom : No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:
Suivi de la livraison
Nom:
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel :

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8482-128695/B

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8482-128695

hs630W8482-128695

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 1.1 Évaluation technique

### 1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir toute l'information technique requise et démontrer leur conformité technique avec l'annexe A - Cahier des charges.

#### 1.2 Évaluation financière

#### 1.2.1 Critères d'évaluation financières obligatoires

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus.

#### 2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le plus bas prix global sera recommandée pour attribution d'un contrat.

W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-128695

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

# 1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

# 1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:

a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;

b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

À titre informatif une copie du formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire peut être trouvé à:

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf

#### 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 2.1 Programme de contrats fédéraux - 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. - N $^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs630

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- 2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

Le soumissionnaire ou le memore de la coentreprise.
a) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Lo sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c) ( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dan ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
d) ( ) est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro (cà-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\label{eq:solicitation} \begin{aligned} &\text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ &W8482\text{-}128695/B \end{aligned}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

Les travaux sont décrits dans la section intitulée « Détails de l'article » et à l'annexe A - Cahier des charges.

#### 2.1 Dessins préliminaires et spécifications des matériaux

L'entrepreneur doit fournir les copies électroniques en format de document portable (PDF), pour les dessins préliminaires et les spécifications des matériaux, à l'autorité technique pour l'acceptation dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat comme suit:

- a) Un (1) dessin pour les articles 1 et 4;
- b) Un (1) dessin pour les articles 2 et 5;
- c) Un (1) dessin pour les articles 3 et 6.

L'entrepreneur ne doit pas commencer ou continuer la production des articles et ne doit pas faire aucune livraisons avant que l'entrepreneur est reçu une notification de l'autorité technique que les dessins préliminaires sont acceptés. Toute la production d'article avant l'acceptation finale des dessins sera au seul risque de l'entrepreneur.

#### 2.2 Dessins et spécifications des matériaux

L'entrepreneur doit fournir les copies papiers et les copies électroniques en format de document portable (PDF) des dessins et spécifications des matériaux acceptés comme suit:

- a) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique en (PDF) pour les articles 1 et 4;
- b) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique en (PDF) pour les articles 2 et 5;
- c) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique en (PDF) pour les articles 3 et 6.

## 2.3 Échantillon de pré-production

- 1. L'entrepreneur doit fournir, à la demande de l'autorité contractante, les échantillons de pré-production à l'autorité technique en vue de l'acceptation dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date de la demande comme suit:
- a) Un (1) échantillon de pré-production pour les articles 1 et 4;
- b) Un (1) échantillon de pré-production pour les articles 2 et 5;
- c) Un (1) échantillon de pré-production pour les articles 3 et 6.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8482-128695 hs630W8482-128695

2. Si un ou des échantillons sont rejetés, l'entrepreneur doit soumettre un deuxième échantillon dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> semaines/jours civils suivant la notification de rejet de l'autorité technique.

- 3. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections requises et les tests pour vérifier la conformité aux exigences techniques du contrat.
- 4. L'entrepreneur doit fournir le ou les échantillons, le rapport d'inspection et le rapport d'essai sur demande, à l'autorité technique, frais de transport payés à l'avance et sans frais pour le Canada. Le ou les échantillons soumis par l'entrepreneur demeureront la propriété du Canada.
- 5. L'autorité technique avisera l'entrepreneur, par écrit, de l'acceptation conditionnelle, de l'acceptation ou du rejet de ou des échantillons. Une copie de cette notification sera fournie par l'autorité technique à l'autorité contractante. L'avis d'acceptation conditionnelle ou d'acceptation ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité de respecter toutes les exigences des spécifications et tous les autres termes du contrat.
- 6. L'entrepreneur ne doit pas entreprendre, ou poursuivre la production du ou des articles et ne doit pas faire de livraison avant d'avoir reçu, de l'autorité technique, un avis indiquant que le ou les échantillons sont acceptés. Toute fabrication avant l'acceptation du ou des échantillons se fera au risque de l'entrepreneur.
- 7. Le rejet, par l'autorité technique, du deuxième échantillon présentéepar l'entrepreneur pour avoir omis de répondre aux exigences du contrat, sera un motif de résiliation du contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans le contrat.

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 3.2 Conditions générales supplémentaires

4006 (16/08/10), Conditions générales supplémentaires - L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs630W8482-128695

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme suit :

Article 1 - Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.

Article 2 - Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.

Article 3 -Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.

Article 4 -Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.

Article 5 - Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.

Article 6 -Incluant les dessins et les spécifications des matériaux dans les <u>à être inséré par TPSGC</u> jours civils à partir de la date de l'acceptation des dessins préliminaires et des spécifications des matériaux.

#### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Benoit Paquin
Agent d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
DTPLEP - Division « HS »
Phase III, Place du Portage, 7B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-128695

Téléphone: 819-956-3966 Télécopie: 819-956-5227

Courriel: Benoit.Paquin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 5.2 Autorité pour les achats

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Quartier général de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A OK2

À l'attention de <u>: <b>à être inséré par TPSGC</b></u>
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 5.3 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

Quartier général de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A OK2

À l'attention de : à être inséré par TPSGC	
Γéléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-128695

hs630W8482-128695

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.4 Représentants de l'entrepreneur

Renseignements généraux
Nom : sera inséré par TPSGC
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:
Suivi de la livraison
Nom : <b>sera inséré par TPSGC</b>
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:

#### 6. Paiement

#### 6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

#### 6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	30/11/07
C6000C	Limite de prix	16/05/11
H1001C	Paiements multiples	12/05/08

#### 6.3 Taux de change/paiement sur livraison

1. Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans la formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B Client Ref. No. - N° de réf. du client Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-128695

File No - No du dossier hs630W8482-128695

- Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 3. Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 4. Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada - Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.
- 5. Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

#### 7. Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit : 2.
- L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale Ouartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2 À l'attention de D Mar P 4-4-1

#### 7.1 Retenue de garantie

Le Canada retiendra dix pour cent (10%) du prix de chacun des articles sur tout paiement final desdit articles.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

hs630 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8482-128695

hs630W8482-128695

Pour tout les articles, la retenue de dix pourcent (10%) est conditionnelle sur réception de l'acceptation par le MDN desdit articles, incluant les dessins et les spécifications des matériaux.

La taxe sur les produits et les services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), selon le cas, doit être calculée pour le montant total du prix, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de TPS/TVH à payer car celle-ci a été réclamée et payée sous la facture précédente.

- (a) L'original pour la retenue doit être envoyé à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.
- (b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat
- (c) Une (1) copie doit être envoyée au consignataire.

#### 8. **Attestations**

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention; a)
- b) 4006 (16/08/10), Conditions générales supplémentaires - L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
- 2010A (2012-07-16) Conditions générales biens (complexité moyenne); c)
- d) Annexe A - Cahier des charges;
- la soumission de l'entrepreneur en date du sera inséré par TPSGC, telle que modifiée e) sera inséré par TPSGC.

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8482-128695/B		hs630
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8482-128695	hs630W8482-128695	

## 11. Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-1
		6
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-1
		6
C2800C	Cote de priorité	2011-05-1
		6
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au	2011-05-1
	Canada	6
D2000C	Marquage	2007-11-3
	,	0
D2001C	Étiquetage	2007-11-3
		0
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN)	2011-05-1
	- entrepreneur établi au Canada	6
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN)	2010-08-1
	- entrepreneur établi à l'étranger ou aux	6
	États-Unis	
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management	2010-08-1
7.5010	de la qualité - Exigences (CAQ Q)	6
D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur	2008-12-1
DECOEC	établi à l'étranger	2
D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur	2010-01-1
D.F. (0.4 C	établi aux États-Unis	1
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur	2012-07-1
D0002G	établi au Canada	6
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-3
		0

## 12. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles à raison d'une (1) unité par paquet.

## 13. Marquage détaillé de l'emballage

1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

- a) le numéro de spécification;
- b) le numéro du dessin;
- c) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- d) la date de fabrication.
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

#### 14. Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste, pour les articles 1 et 4, un minimum de 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

#### 15. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison

#### 15.1 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison (Articles 1 à 6)

- 1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
- a) 2B1 Dépôt d'approvisionnement des FC Esquimalt

Esquimalt (Colombie-Britannique)

Téléphone: 250-363-4963

b) 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Téléphone: 902-427-1441

# 15.2 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison (dessins et spécifications des matériaux)

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des

W8482-128695/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

hs630W8482-128695

droits de douane et des taxes.

2. L'entrepreneur doit livrer les dessins et les spécifications des matériaux de chacun des articles à l'adresse suivante:

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : à être inséré par TPSGC

#### 16. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit:

- Une (1) copie: envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de a) l'agent de réception »;
- Deux (2) copies: avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau; b)
- Une (1) copie: à l'autorité contractante; c)
- Une (1) copie: au d)

Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : sera inséré par TPSGC

- Une (1) copie: au représentant de l'assurance de la qualité; e)
- Une (1) copie: à l'entrepreneur; f)
- Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie: g)

DAQ/Administration des contrats Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

## 17. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurances prévues ci-dessous. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurances ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

#### 18. Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- 2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- 3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

#### 19. Assurance commerciale de responsabilité civile

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants:

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-128695

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs630

File No. - N° du dossier hs630W8482-128695 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a) Assuré additionnel désigné : Le Canada est désigné comme assuré additionnel désigné, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat.

L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par le ministère de la Défense nationale et/ou Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

- b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées: Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-128695/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs630

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier hs630W8482-128695

W8482-128695

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

- Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du m) fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

## **ANNEXE A - CAHIER DES CHARGES**

## RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR--CAHIER DES CHARGES

Articles 1 et 4, NNO: N4520-21-9100107

## Les connecteurs doivent être faits selon les spécifications suivantes

	DÉTAU 0
ARTICLE DE LA SPÉCIFICATION	DÉTAILS
DESCRIPTION	Circulaire, concentrique,brides de raccordement intégrées aux extrémités. Corp et brides de raccordement tous fabriqués de matériel élastomère. Barres de renforcement non requises.
RACCORD RÉDUCTEUR	Non; dia. Intérieur identique sur toute la longueur.
NOMBRE D'ARC D'EXPANSION	UN (1)
APPLICATION/AMBIANCE	Application navale, air embiant, aucune surcharge de contaminants, non exposé au rayons du soleil; -30C à +60C; -3 KPA to +3 KPA.
MATÉRIAUX	Néoprine spécification 5BC520 A14 C12 Eo34 G21 (ASTM D2000) renforcé de cablé de polyester.
DIMENTION FACE-À-FACE (non refréné)	118 mm
Épaisseur globale du corps et de la bride	6.3 - 8 mm
Extrémité ventilateur, dia. Intérieur	712 mm
Extrémité ventilateur-hauteur de la bride	60 mm
Extrémité ventilateur-nombre de trous de boulon	AUCUN, NE PAS FORER
Extrémité de la conduite-dia. Intérieur	712 mm
Extrémité de la conduite-hauteur de la bride	45 mm
Extrémité de la conduite-trous de boulon	AUCUN, NE PAS FORER
Tolérances pour dimentions (à l'exception de l'épaisseur)	+/- 3.5 mm

## RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR--CAHIER DES CHARGES

Articles 2 et 5, NNO : P4730-20-A090705

## Les connecteurs doivent être faits selon les spécifications suivantes

ARTICLE DE LA SPÉCIFICATION	DÉTAILS
DESCRIPTION	Circulaire, concentrique,brides de raccordement intégrées aux extrémités. Corp et brides de raccordement tous fabriqués de matériel élastomère. Barres de renforcement non requises.
RACCORD RÉDUCTEUR	Non; dia. Intérieur identique sur toute la longueur.
NOMBRE D'ARC D'EXPANSION	UN (1)
APPLICATION/AMBIANCE	Application navale, air embiant, aucune surcharge de contaminants, non exposé au rayons du soleil; -30C à +60C; -3 KPA to +3 KPA.
MATÉRIAUX	Néoprine spécification 5BC520 A14 C12 Eo34 G21 (ASTM D2000) renforcé de cablé de polyester.
DIMENTION FACE-À-FACE (non refréné)	118 mm
Épaisseur globale du corps et de la bride	6.3 - 8 mm
Extrémité ventilateur, dia. Intérieur	1011 mm
Extrémité ventilateur-hauteur de la bride	60 mm
Extrémité ventilateur-nombre de trous de boulon	AUCUN, NE PAS FORER
Extrémité de la conduite-dia. Intérieur	1011 mm
Extrémité de la conduite-hauteur de la bride	60 mm
Extrémité de la conduite-trous de boulon	AUCUN, NE PAS FORER
Tolérances pour dimentions (à l'exception de l'épaisseur)	+/- 3.5 mm

## RACCORD SOUPLE DE VENTILATEUR--CAHIER DES CHARGES

## Articles 3 & 6, NSN: P4730-20-A089928

## Les connecteurs doivent être faits selon les spécifications suivantes

ARTICLE DE LA SPÉCIFICATION	DÉTAILS
DESCRIPTION	Circulaire, concentrique, brides de raccordement intégrées aux extrémités. Corp et brides de raccordement tous fabriqués de matériel élastomère. Barres de renforcement non requises.
RACCORD RÉDUCTEUR	Non; dia. Intérieur identique sur toute la longueur.
NOMBRE D'ARCS D'EXPANSION	UN (1)
APPLICATION/AMBIANCE	Application navale, air embiant, aucune surcharge de contaminants, non exposé au rayons du soleil; -30C à +60C; -3 KPA to +3 KPA.
MATÉRIAUX	Néoprine spécification 5BC520 A14 C12 Eo34 G21 (ASTM D2000) renforcé de cablé de polyester.
DIMENTION FACE-À-FACE (non refréné)	118 mm
Épaisseur globale du corps et de la bride	6.3 - 8 mm
Extrémité ventilateur, dia. Intérieur	567 mm
Extrémité ventilateur-hauteur de la bride	45 mm
Extrémité ventilateur-nombre de trous de boulon	AUCUN, NE PAS FORER
Extrémité de la conduite-dia. Intérieur	567 mm
Extrémité de la conduite-hauteur de la bride	45 mm
Extrémité de la conduite-trous de boulon	AUCUN, NE PAS FORER
Tolérances pour dimentions (à l'exception de l'épaisseur)	+/- 3.5 mm

Α

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Protected (when completed and received by government) Protégé (lorsque rempli et reçu par le gouvernement)

If completed manually, please print Si rempli manuellement, veuillez écrire en lettres moulées

## FOR GOVERNMENT USE ONLY POUR USAGE DU GOUVERNEMENT SEULEMENT

Special Investigations Directorate File No. No de dossier de la Direction des enquêtes spéciales

Date Received (Y-A M D-J) Date de réception

## CONSENT TO A CRIMINAL RECORD VERIFICATION CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

This form must be completed and signed by each individual who is currently on the Board of Directors of the Bidder/Offeror/Supplier and provided with the Bid/Offer/Arrangement.

Le présent formulaire doit être rempli et signé par chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire/de l'offrant/du fournisseur et fourni avec la soumission/l'offre/l'arrangement.

#### PRIVACY ACT STATEMENT ÉNONCÉ CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

The personal information requested on this form is collected under the authority of subsection 750(3) of the *Criminal Code*, paragraph 42(1(c)) of the *Financial Administration Act*, and sections 7 and 21 of the *Department of Public Works and Government Services Act*. The information will be used for validating the criminal conviction certifications necessary for obtaining or maintaining a procurement instrument. It may be shared with other government departments, agencies, as well as provincial, territorial, and federal courts, within the limits of what is required to conduct the criminal conviction verification.

A refusal to provide information will result in the bid/offer/arrangement being rejected or the contract terminated, the standing offer being set-aside or the supply arrangement being cancelled, as applicable.

The personal information is described in personal information bank PWGSC PPU 184 - Integrity Assessment Program. Individuals have a right of access to, correction of and protection of their information in accordance with the *Privacy Act*.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 750(3) du Code criminel, du paragraphe 42(1(c)) de la Loi sur la gestion des finances publiques et des articles 7 et 21 de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Ces renseignements seront utilisés pour valider les attestations de condamnation au criminel nécessaires pour obtenir ou conserver un instrument d'approvisionnement. Les renseignements peuvent être diffusés à d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à des tribunaux provinciaux, territoriaux et fédéraux, dans les limites de ce qui est requis pour la vérification des condamnations au criminel.

À défaut de fournir les renseignements demandés, la soumission/l'offre/l'arrangement sera rejeté ou le contrat résilié, l'offre à commandes sera mise de côté ou l'arrangement en matière d'approvisionnement sera annulé, selon le cas.

Les renseignements personnels sont décrits dans les fichiers de renseignement personnels n° TPSGC PPU 184 - Programme de l'évaluation de l'intégrité. Les personnes ont le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, ainsi que de les faire corriger ou protéger, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

В	BIOGRAPHICAL INFORMATION - Must be completed by the individual RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES - À remplir par l'individu				
Family Name (Last Name) - Nom (de famille)				Family Name at Birth - Nom de famille à la naissance	
Full Given Names (No initials) - Prénoms au complet (aucune initiale)					
All other previously used names (i.e. maiden name, previously married names, legal name change, nicknames) Tout autre nom utilisé (tel que nom de jeune fille, noms maritaux précédents, changement de nom légaux, sobriquets)					
Gender - Sexe Male Masculin Female Féminin				Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J)	
Current Residential Information Information résidentielle actuelle					
Apartr	ment No N° d'appartement	Street	No N° civique	Street Name - Nom de la rue	
City -	City - Ville Province			Postal Code - Code postal	

## CONSENT - Must be signed by the individual CONSENTEMENT - Doit être signé par l'individu

I, the undersigned, confirm that I have read and understand the above  $\ensuremath{\textit{Privacy}}$   $\ensuremath{\textit{Act}}$  statement and that I consent to the collection and use of my personal information as described therein.

C

Je, soussigné, confirme avoir pris connaissance de l'Énoncé concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis aux présentes.

Signature	
Print Name - Nom en lettres moulées	Date (Y-A M D-J)

D	ADMINISTRATIVE INFORMATION - Internal Government Use Only RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - Pour usage interne du gouvernement seulement			
Reque	sting Branch/Sector/Directorate/Division - Direction générale/S	Secteur/Direction/Division requér	ante	
Solicitation/Proposed Contract No N° de la demande de soumission/N° du contrat			Date of Request (Y-A M D-J) Date de la demande	
Reque	sting Contact Person - Personne-ressource requérante	Contact Person Tel. No N° de tél. de la personne-ressource		